

Au-delà de l'égalité formelle : pour une politique d'égalité entre femmes et hommes ambitieuse !

Dans la dynamique de la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes (Pékin, 1995) organisée par l'ONU, les pouvoirs publics ont pris l'engagement d'intégrer dans toutes leurs politiques l'objectif d'égalité entre femmes et hommes grâce à une méthode transversale - le *gender mainstreaming*¹. Cette stratégie devait être soutenue et rendue visible par la présentation annuelle d'un rapport des gouvernements devant les parlements sur les actions concrètes entreprises par les différents ministères en matière d'égalité. Cette seule obligation est très difficilement rencontrée par nos institutions². Nous en déduisons donc que ces politiques ne sont pas prises au sérieux ou ne sont pas suffisamment soutenues, alors que de nombreux outils et expert-e-s existent sur ce terrain.

Pourtant, la méthode qui consiste à vérifier a priori si une politique publique aura des effets différents ou non sur les hommes et sur les femmes concerne bien toutes les politiques. Il suffit de voir comment, dans notre recherche-action sur la précarité des femmes³, les questions de mobilité, d'accès à la culture et aux loisirs, d'impact sur la santé, de violence, de logement, de répartition des rôles dans le couple et la famille, viennent s'ajouter à la problématique de l'emploi et des revenus sur fond d'inégalités entre les sexes. Cet exemple montre à quel point tous les niveaux politiques sont étroitement imbriqués quand il s'agit de penser une amélioration de l'égalité entre femmes et hommes. Or aujourd'hui, nous sommes encore très loin d'une "percolation" de cette lecture des inégalités entre femmes et hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux. On peut même dire qu'actuellement, le discours qui renverse les rapports de domination en se basant sur le mythe de "l'égalité déjà là" trouve un écho de plus en plus grand dans les médias - et même auprès des pouvoirs publics -, ceci faute souvent d'une connaissance approfondie et étayée scientifiquement des inégalités entre femmes et hommes.

Il va sans dire que pour faire cette lecture, l'existence de statistiques ventilées par sexe est primordiale. Elles sont certes un peu plus fréquentes, mais manquent encore de régularité et de visibilité. De plus, nous avons remarqué que, même si des efforts sont faits par différentes institutions pour présenter des statistiques et indicateurs de genre, les interprétations proposées négligent parfois l'aspect principal qu'elles sont censées révéler, à savoir la portée collective et construite de ces inégalités. C'est pourquoi nous pensons que les démarches plus qualitatives réalisées par des chercheurs spécialisés ou des organisations de terrain doivent également trouver leur place.

Enfin, la Région wallonne et la Communauté française ont récemment adopté trois nouveaux décrets ayant pour mission de lutter contre les discriminations, notamment sur base du sexe, dans leurs différents domaines de compétences. Bien sûr, il peut être utile de réaffirmer que le droit interdit toute discrimination, même indirecte, fondée sur le sexe. Mais d'un autre côté, les femmes nous ont révélé aussi à plusieurs moments le peu de confiance qu'elles mettaient dans le monde judiciaire et juridique, sans compter la longueur et le coût des procédures. De plus, le droit de l'égalité est encore mal connu du

¹ Traduit en français par « approche intégrée de l'égalité entre les hommes et les femmes », ce concept signifie que la promotion de l'égalité doit mobiliser l'ensemble des actions et des politiques générales. Cf. *axelle* n° 112, p. 16-18.

² Sous cette législature, 3 rapports couvrant les périodes 2004 à 2008 ont été présentés au Parlement de la Communauté française, mais ils ne sont pas consultables en ligne. Au Parlement wallon, un rapport sur l'année 2004 a été présenté en 2006 et un colloque spécifique a eu lieu en 2008. En Région de Bruxelles-Capitale, un premier rapport pour 2006 a été publié en 2008 et il y a également eu une initiative parlementaire pour faire le point sur les politiques régionales d'égalité.

³ Cfr. *Au féminin précaire. Comment les femmes vivent-elles la précarité aujourd'hui ?*, Vie Féminine, 2006

grand public et donc peu accessible pour les femmes elles-mêmes. Dans ce sens, c'est un vrai défi que de parvenir à informer un large public de femmes sur ces "nouveaux" droits.

A partir de cette analyse, nous avons proposé dans notre mémorandum « De fil en aiguille » une série de revendications pour renforcer la politique d'égalité entre femmes en hommes et inciter les nouveaux responsables politiques à soutenir réellement la promotion de l'égalité dans toutes leurs actions. Les voici :

- Le respect des engagements pris, suite à la 4ème Conférence Mondiale sur les Femmes (Pékin, 1995), par décrets et ordonnance de présenter tous les ans, devant le parlement (avec ouverture à la société civile), un rapport sur les réalisations du gouvernement en matière d'égalité des femmes et des hommes.
- La publication régulière de statistiques ventilées par sexe dans tous les domaines qui permettent de débusquer, mesurer et suivre l'évolution des inégalités entre femmes et hommes.
- Encourager ou rendre visibles des recherches innovantes et qualitatives dans tous les domaines, notamment ceux qui n'ont été que peu explorés jusqu'à présent sous l'angle de l'égalité entre femmes et hommes (mobilité, aménagement du territoire, handicap, ...).
- Une politique intégrée de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de compétences régionales et communautaires qui mette l'accent aussi sur la complémentarité de ces niveaux de pouvoir (infrastructures et services) et qui ne néglige pas la mise en oeuvre d'actions correctrices face à des discriminations, comme la loi l'y autorise.
- Un système d'évaluation des politiques publiques qui rende compte des avancées ou des reculs en matière d'égalité des femmes et des hommes.
- Une application effective des décrets anti-discrimination, notamment par le soutien des professionnel-les susceptibles de décoder ces discriminations dans leur domaine (services juridiques, sociaux, éducation permanente, etc.).

Nous demandons également que les financements destinés à soutenir les projets oeuvrant pour l'égalité entre femmes et hommes ne soient pas l'occasion d'occulter les inégalités flagrantes qui existent toujours aujourd'hui entre les hommes et les femmes ni, encore plus grave, de prétendre les mettre sur le même pied face à un problème comme celui des violences conjugales (cfr. mémorandum p. 13-14). Nous demandons aux responsables politiques de ne pas se laisser piéger par le phénomène de "l'égalité déjà là !"

Enfin, pour promouvoir l'égalité, le respect et la non-discrimination, nous demandons aux responsables politiques de sortir des bonnes intentions (du style "chartes") et de prendre des mesures ambitieuses et contraignantes ayant un impact direct sur les hommes et les femmes. Les bonnes intentions n'ont jamais produit l'égalité. En tant que femmes, nous en savons quelque chose.

(Extrait de « De fil en aiguille... Nos propositions pour tisser l'égalité », p. 39-40)